



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

familles d'accueil et assistantes maternelles

Question écrite n° 56526

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur le statut des familles d'accueil et des assistantes maternelles. Défini en 1977, réformé en 1992, le statut des familles d'accueil et des assistantes maternelles se révèle aujourd'hui inadapté aux besoins exprimés par les parents en matière d'accueil de la petite enfance, notamment du point de vue des horaires. Cette inadéquation a de lourdes répercussions sur les conditions de travail des familles d'accueil et des assistantes maternelles. Aussi, afin de répondre à leurs légitimes attentes, il lui demande de lui indiquer les mesures que compte adopter le Gouvernement pour moderniser le statut des familles et des assistantes maternelles.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56526

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 254